



**Cour  
Pénale  
Internationale**

**International  
Criminal  
Court**

ICC-PIDS-WU-104/11\_Fra

# 21 novembre 2011 #104 La CPI semaine après semaine



## Situation en Libye

Le 26 février 2011, le Conseil de sécurité des Nations Unies a décidé, à l'unanimité de ses membres, de saisir le Procureur de la CPI de la situation dont la Jamahiriya arabe libyenne est le théâtre depuis le 15 février 2011. Le 3 mars 2011, le Procureur de la CPI a annoncé l'ouverture d'une enquête dans la situation en Libye. Cette situation est assignée par la Présidence de la Cour à la Chambre préliminaire I. Le 27 juin 2011, la Chambre préliminaire I a délivré trois mandats d'arrêt à l'encontre de *Muammar Mohammed Abu Minyar Gaddafi, Saïf Al-Islam Gaddafi et Abdullah Al-Senussi* pour des crimes contre l'humanité (meurtre et persécution) qui auraient été commis en Libye du 15 jusqu'au 28 février 2011 au moins, à travers l'appareil d'Etat libyen et les forces de sécurité.

## Le Président de l'Assemblée des États Parties salue l'arrestation de Saïf Al-Islam Kadhafi

19.11.2011

De New York, Monsieur l'Ambassadeur Christian Wenaweser, Président de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, s'est félicité de l'arrestation de Saïf Al-Islam Kadhafi contre lequel la Cour a délivré un mandat d'arrêt dans le cadre de la situation en Libye.

« En arrêtant Saïf Al-Islam Kadhafi, les autorités libyennes ont fait une grande avancée pour garantir la responsabilité et le respect des droits de procédure nécessaires pour remplir leurs obligations prévues par le droit international », a déclaré le Président. Il a également félicité les autorités libyennes d'avoir jusqu'à présent coopéré avec la Cour, malgré la situation difficile sur le terrain.

Le Président a poursuivi : « je me réjouis de la coopération à venir entre les autorités libyennes et la Cour pénale internationale, conformément à leurs obligations de la résolution 1970 du Conseil de sécurité ». Il a ajouté qu'en vertu du Statut de Rome, la Libye reste la première compétente pour tous les crimes commis sur son territoire. Parallèlement, comme une enquête a été ouverte par la CPI, les procédures prévues par le Statut de Rome doivent être appliquées. « Il convient de garantir que Saïf Al-Islam soit jugé devant une Cour de justice et selon les normes internationales. Si les autorités libyennes veulent le juger en Libye, elles peuvent démontrer à la Cour que leur système judiciaire national veut et peut le juger en toute indépendance et avec impartialité ».

Le Président a par ailleurs été heureux d'apprendre que les forces qui avaient capturé M. Kadhafi ont l'intention de le traiter comme un prisonnier de guerre. Il a noté que le droit international en général, et le Statut de Rome en particulier, comportent l'obligation de traiter M. Kadhafi selon les normes internationales en vigueur.

Source: Assemblée des États Parties

### Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les quatre affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*, *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*, et *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana*. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui ainsi que le suspect Callixte Mbarushimana sont actuellement détenus par la Cour. Le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* s'est ouvert le 24 novembre 2009. L'audience de confirmation des charges contre Callixte Mbarushimana s'est tenue du 16 au 21 septembre 2011. La décision sur la confirmation des charges n'a pas encore été rendue.

Décisions adoptées entre le 14 et le 18 novembre 2011

#### Affaire Lubanga Dyilo

##### Order authorising the submission of observations

Rendue par la Chambre de première instance I, le 15 novembre 2011

### Situation en République centrafricaine

Le gouvernement de la République centrafricaine a renvoyé la situation devant la Cour en décembre 2004. Le Procureur a ouvert une enquête en mai 2007. Dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, la seule actuellement en cours d'examen dans le cadre de cette situation, la Chambre préliminaire II a, le 15 juin 2009, confirmé deux charges de crimes contre l'humanité et trois charges de crimes de guerre, et a renvoyé l'accusé pour être jugé devant une Chambre de première instance. Le procès a débuté le 22 novembre 2010.

Décisions adoptées entre le 14 et le 18 novembre 2011

#### Affaire Bemba

##### Public Redacted Version of the Chamber's 11 November 2011 Decision regarding the prosecution's witness schedule

Rendue par la Chambre de première instance III, le 15 novembre 2011

##### Public Redacted Version of the Chamber's 10 November 2011 Order granting leave to reply

Rendue par la Chambre de première instance III, le 15 novembre 2011

### Situation au Darfour, Soudan

Dans la situation au Darfour (Soudan), la Chambre préliminaire I est actuellement saisie de quatre affaires : *Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun* ("Ahmad Harun") et *Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman* ("Ali Kushayb") ; *Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir* ; *Le Procureur c. Bahar Idriss Abu Garda* ; et *Le Procureur c. Abdallah Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohammed Jerbo Jamus*. Quatre mandats d'arrêt ont été délivrés par la Chambre préliminaire I à l'encontre de MM. Harun, Kushayb et Al Bashir. Les trois suspects sont actuellement en fuite. Une citation à comparaître a été adressée à M. Abu Garda, qui a comparu volontairement devant la Chambre le 18 mai 2009. Après l'audience de confirmation des charges, le 8 février 2010, la Chambre préliminaire I a refusé de confirmer les charges. M. Abu Garda n'est pas détenu par la CPI. Deux autres citations à comparaître ont été délivrées contre M. Banda et M. Jerbo qui ont comparu volontairement devant la Chambre préliminaire I le 17 juin 2010 ; l'audience de confirmation des charges s'est tenue le 8 décembre 2010. Le 7 mars 2011, la Chambre préliminaire I a décidé à l'unanimité de confirmer les charges de crimes de guerre à l'encontre d'Abdallah Banda et Saleh Jerbo. Le 16 mars 2011, la Présidence de la CPI a constitué la Chambre de première instance IV et lui a renvoyé cette affaire.

Décisions adoptées entre le 14 et le 18 novembre 2011

#### Affaire Banda et Jerbo

##### Decision on the Presiding Judge of the Appeals Chamber in the appeal of the Prosecutor against the "Reasons for the Order on translation of witness statements (ICC-02/05-03/09-199) and additional instructions on translation" of Trial Chamber IV

Rendue par la Chambre d'appel, le 14 novembre 2011

### Situation en République du Kenya

Le 31 mars 2010, la Chambre préliminaire II a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête *proprio motu* sur la situation au Kenya, Etat partie depuis 2005. Suite à la délivrance de citations à comparaître le 8 mars 2011, six citoyens kenyans ont comparu volontairement devant la Chambre préliminaire II les 7 et 8 avril 2011. L'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. William Samoei Ruto, Henry Kiprono Kosgey et Joshua Arap Sang* s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 9 septembre 2011. L'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta et Mohammed Hussein Ali* s'est tenue du 21 septembre au 5 octobre 2011. Les décisions sur les confirmations des charges n'ont pas encore été rendues.

Décisions adoptées entre le 14 et le 18 novembre 2011

#### Muthaura, Kenyatta and Ali case

##### Decision on the "Application by the Defence of Ambassador Francis K. Muthaura in Relation to Public Statement of the Prosecutor"

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 16 novembre 2011

#### Liens utiles

Les procédures se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : [www.icc-cpi.int](http://www.icc-cpi.int)

Vous pouvez également consulter le [calendrier des audiences](#)

Des [résumés audiovisuels](#) sont disponibles sur notre [chaîne YouTube](#) | Vous pouvez également suivre les activités de la Cour sur [Twitter](#)

### Evénements

#### Le Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques de l'ONU visite la CPI



Le Président de la CPI, le juge Sang-Hyun Song, et D. Stephen Mathias, Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques de l'ONU, au siège de la Cour à La Haye © ICC-CPI

Les 17 et 18 novembre 2011, D. Stephen Mathias, Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies (ONU), a visité la Cour pénale internationale (CPI) et a tenu des réunions avec le Président de la Cour, le juge Sang-Hyun Song, le Procureur, M. Luis Moreno-Ocampo, ainsi que Mme le Greffier, Silvana Arbia.

Le Président Song et M. Mathias ont discuté de questions concernant les relations et la coopération continue entre la CPI et l'ONU, y compris le rôle de l'ONU dans le soutien de programmes de développement des capacités des instances judiciaires nationales à traiter les crimes indiqués dans le Statut de Rome.

#### La CPI accueille une visite d'étude internationale

Le 17 novembre 2011, la CPI a reçu un groupe de professionnels du droit venus à La Haye de différents pays pour assister à une formation sur le droit international au *T.M.C. Asser Instituut*. Cette formation était organisée par le HFJE, *The Hague Forum on Judicial Expertise*. Parmi les participants figurent notamment des magistrats de la haute Cour de Zambie et d'autres juristes zambiens, un procureur ougandais et un juriste du Ministère de la justice nigérian.



Le juge Kuenyehia, de la CPI (troisième en partant de la droite), avec une délégation de professionnels du droit venus assister à la formation sur le droit international organisée au *T.M.C. Asser Instituut* © ICC-CPI

#### Le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, M. Henry Bellingham, est reçu à la CPI



M. Henry Bellingham, Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, et le Président de la CPI, le juge Sang-Hyun Song, au siège de la Cour à La Haye © ICC-CPI

Le 16 novembre 2011, le Ministre du Royaume-Uni en charge des questions liées à la Cour pénale internationale (CPI), à l'Afrique et aux territoires d'outre-mer, M. Henry Bellingham, membre du Parlement et Sous-Secrétaire d'état aux affaires étrangères et au Commonwealth, a été reçu à la Cour pénale internationale et s'est entretenu avec le Président de la CPI, le juge Sang-Hyun Song, ainsi qu'avec le Greffier, Mme Silvana Arbia.

Le Président Song lui a exprimé sa reconnaissance pour le soutien que le Royaume-Uni apporte de longue date à la Cour, notamment les dons généreux que ce pays a récemment consentis en faveur du Fonds au profit des victimes et du Fonds spécial pour la réinstallation des témoins.

Le Ministre Bellingham a mis en lumière les progrès impressionnants réalisés par la CPI en 2011 et a assuré au Président Song l'engagement non équivoque et continu du Royaume-Uni envers la Cour, ses travaux futurs et son développement.

La visite du Ministre Bellingham à la CPI témoigne du soutien que le Royaume-Uni accorde à la lutte menée par la Cour contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale.

### Le Président de la CPI appelle à davantage de synergie entre justice internationale et développement



Le Président de la CPI, le juge Sang-Hyun Song prononce l'allocution principale à l'ouverture de l'édition 2011 de la semaine du droit, de la justice et du développement organisée par le Groupe de la Banque mondiale à Washington (USA) © Salwa Mohammed Saleh/World Bank

Le 14 novembre 2011, le juge Sang-Hyun Song, Président de la Cour pénale internationale (CPI), a prononcé l'allocution principale à l'ouverture de l'édition 2011 de la semaine du droit, de la justice et du développement organisée par le Groupe de la Banque mondiale à Washington (États-Unis d'Amérique). Expliquant que le système de justice pénale internationale émergent est une pierre essentielle dans la construction de la stabilité, de la sécurité et de la prospérité dans le monde, il a appelé au renforcement des effets de synergie entre justice internationale et développement.

Le Président Song a salué la publication du Rapport de 2011 sur le développement dans le monde, qui met l'accent sur les effets dévastateurs que les conflits et la violence à grande échelle ont sur le développement. Il a cité la conclusion du Rapport selon laquelle une guerre civile coûte en moyenne plus de 30 années de croissance du PNB à une économie en développement de taille moyenne.

« Toute initiative visant à aider une société à recouvrer la santé, la prospérité et la capacité de profiter de ses propres ressources doit comprendre une exigence d'imputabilité des atrocités passées et de renforcement de l'état de droit », a déclaré le Président de la CPI. « Lorsqu'on laisse régner l'impunité, elle fait perdurer un désir de vengeance chez les populations qui ont été victimes de crimes commis à grande échelle et constitue un terreau fertile pour la résurgence des conflits », a-t-il ajouté.

Dans son discours, le président Song a souligné les spécificités innovantes du Statut de Rome, qui accorde une position prééminente aux victimes au moyen des dispositions relatives à la participation et aux réparations, ainsi que de la création d'un Fonds au profit des victimes. « En répondant aux besoins particuliers de personnes et de communautés victimes en quête de dignité, d'espoir et de modes de vie durables, le Fonds au profit des victimes complète d'autres initiatives humanitaires ou de développement et, ce faisant, devient un élément de plus en plus visible de la passerelle entre justice et développement », a-t-il affirmé.

Insistant sur les synergies pouvant être réalisées entre réformes générales de la justice et actions tendant plus spécifiquement à la création de capacités de traitement judiciaire des atrocités, le Président Song a appelé les agences de développement à contribuer au renforcement des systèmes judiciaires nationaux afin que ceux-ci soient à même de poursuivre les auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide, et de prévenir la commission de tels crimes.

« Les sociétés ne peuvent parvenir à une paix et une prospérité durables au lendemain de conflits que si les problèmes de développement et d'administration de la justice sont traités de manière coordonnée, et je suis heureux que le Rapport sur le développement dans le monde nous donne ainsi le cap », a déclaré le Président de la CPI.

Keynote address by President Song at Law, Justice and Development Week 2011, World Bank

### Le Greffier de la CPI s'adresse aux journalistes et aux avocats à Milan



Le Greffier de la CPI ouvrant un séminaire pour les jeunes journalistes à Milan en Italie

Le 14 novembre 2011, le Greffier de la Cour pénale internationale (CPI), Mme Silvana Arbia, a participé à Milan (Italie) à l'ouverture d'un séminaire organisé et parrainé par l'Ordine dei Giornalisti della Lombardia (Ordre de journalistes de Lombardie) sur la CPI ainsi qu'à la table ronde qui a suivie sous le titre de « Cour pénale et justice internationale – efficacité, limites et garanties ».

Mme Arbia a souligné le rôle crucial des médias et des journalistes afin d'apporter au public les informations correctes sur la Cour et d'assurer que cette institution bénéficie d'un large et constant soutien. Elle a aussi souligné l'importance de la CPI comme institution internationale moderne, déclarant que « la CPI établit les standards nécessaires pour les Etats dans un monde d'idéaux et de défis globalisés concernant la paix, la justice et la responsabilité ».

Au cours de sa visite à Milan, Mme le Greffier fait également l'ouverture d'une formation de deux jours pour les jeunes journalistes, donne une allocution à l'Université aux étudiants chercheurs en Droit international et s'adresse aux avocats lors d'une conférence organisée par l'Ordre des avocats de Milan.

### Interagir avec les communautés

#### Clôture de la formation de la CPI pour des officiers de police judiciaire à Kinshasa

Le 17 novembre 2011, le ministre de la Justice et des droits humains, M. Luzolo Bambi Lessa, a annoncé la clôture de la **formation de la CPI des officiers de police judiciaire** de la Police nationale congolaise. La cérémonie s'est tenue en présence du commissaire général adjoint de la Police nationale congolaise, M. Benjamin Alongabony, et de la coordinatrice de l'Unité de la sensibilisation en République démocratique du Congo, Mlle Daphne Anayiotos. Depuis le 26 septembre 2011, cinq sessions de formation ont été organisées pour un total de plus de 250 participants.

### Calendrier

NOVEMBRE 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				
DECEMBRE 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
			1	2	3	4
5 La CPI accueille le président de l'International Bar Association	6	7	8	9	10	11
12 Ouverture de la dixième séance de l'Assemblée des Etats parties	13	14	15	16	17	18

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.

[www.icc-cpi.int](http://www.icc-cpi.int) | Ceci n'est pas un document officiel, il est destiné à l'information du public.

Cour pénale internationale : Maanweg, 174 ; 2516 AB, La Haye (Pays-Bas). Adresse postale : Boîte postale 19519 ; 2500 CM, La Haye (Pays-Bas). Tél. + 31 (0)70 515 8515 ;

Télécopie +31 (0)70 515 8555. Chaîne sur Youtube : [www.youtube.com/IntlCriminalCourt](http://www.youtube.com/IntlCriminalCourt) ; compte Twitter : [www.twitter.com/IntlCrimCourt](http://www.twitter.com/IntlCrimCourt)